



BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE LOCAUX A USAGE HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 75 000 €	10 % minimum 6 000 €
75 001 € à 150 000 €	9 %
150 001 € à 250 000 €	7,5 %
250 001 € à 555 000 €	6,5 %
À partir de 555 001 €	5,5 %
Terrains	10 % minimum 5 000 €
Garages	20 % minimum 2 000 €

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention expresse différente entre les parties, précisée dans le mandat.

HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION LOCAUX A USAGE HABITATION

A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
1 mois de loyer charges comprises	Indice ALUR au m ² selon zone concernée * + 3 €/m ² pour l'établissement de l'état des lieux

* Trois zones :

- Zone très tendue (Paris et département voisins) 12 €/m²
- Zone tendue (28 agglomérations de plus de 50 000 habitants) 10 €/m²
- Hors zone (reste du territoire) 8 €/m²

RE/MAX AIM YMO 20 Rue Stanislas – 68000 COLMAR
RCS COLMAR 452 067 655 00038 - TVA : FR96452067655 ---
Tél : 03 89 41 79 40 : Mail : info@remax-aim.fr

Carte(s) professionnelle(s) n° : 6801 2016 000 013 691 Délivrée par la CCI de Colmar et du Centre Alsace
Responsabilité civile professionnelle : AXA – Assurances Marchand Colmar
Nom du médiateur : MEDIMMOCONSO



BAREME HONORAIRES HT POUR LA VENTE LOCAUX COMMERCIAUX, DROIT AU BAIL CESSION DE COMMERCES ET/OU ENTREPRISES

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Pour vente murs : jusqu'à 60 000 €	Forfait de 6000 €
Au-delà	10 %

HONORAIRES HT POUR LA LOCATION LOCAUX A USAGE PROFESIONNEL

10 % du montant du loyer triennal avec un forfait minimum de 5000 €

* les honoraires sont calculés sur le prix net propriétaire et sont à la charge de l'acquéreur